



PLAN m2A AIR·SANTÉ

POUR UNE ZFE PERTINENTE ET EFFICIENTE

Notre Agglomération est pleinement engagée dans l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire et au-delà ; la pollution atmosphérique n'ayant pas de frontières administratives.

Cet enjeu de santé publique mobilise depuis plusieurs années nos élus, nos services communautaires et notre Conseil de Développement, mais également nos partenaires institutionnels et économiques, le monde associatif et les représentants de la société civile. Cette démarche novatrice de co-construction constitue l'un des marqueurs forts de l'identité de m2A et aboutira en 2025 à la signature d'une charte pour la qualité de l'air à l'échelle du Haut-Rhin.

L'ensemble des actions menées par notre Agglomération est aujourd'hui structuré et piloté au sein du Plan m2A Air-Santé qui vise à réduire de manière significative les émissions de dioxyde d'azote et de particules nocives, à l'horizon 2033.

Cette feuille de route à 360° intègre notamment un volet « Mobilités » et le déploiement d'une Zone à faibles émissions (ZFE) pertinente et efficiente tant sur le plan sanitaire qu'environnemental, économique et social. Loin des obligations réglementaires, nous faisons le choix du bon sens et de l'efficacité avec pour seul objectif de préserver la santé de nos habitants, tout en maintenant la liberté de circulation de chacun.

À travers notre ambitieux Plan m2A Air·Santé et la mise en place d'une ZFE respectueuse de chacun, nous faisons le choix de l'action et du pragmatisme afin de garantir un air respirable et de qualité aux générations futures.

Fabian Jordan

Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Plan m2A Air·Santé, tous concernés!





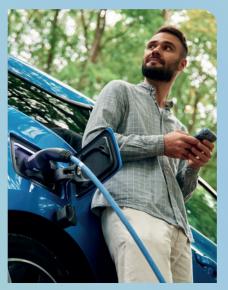


PLAN m2A AIR·SANTÉ: DES ACTIONS À 360°!

La qualité de l'air se mesure par la concentration de polluants dans l'atmosphère.

Le Plan m2A Air·Santé vise à réduire deux types de polluants : les particules (PM₁₀ et PM_{2.5}) liées aux usages domestiques et à l'activité économique ainsi que le dioxyde d'azote (NO₂), polluant traceur du trafic routier. Ce programme à 360° agit de manière transversale sur les mobilités, l'habitat, l'énergie et la décarbonation.























RENFORCER LES MOBILITÉS DOUCES & PARTAGÉES



- Simplification et renforcement de l'offre de toutes les solutions de transport via le Compte Mobilité m2A.
- Déploiement d'un réseau de 340 bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides pour un investissement de 4,1 M€.
- 700 vélos à assistance électrique en location longue durée pour un investissement global de 950 000 €.
- 640 vélos à assistance électrique supplémentaires en libre-service pour un investissement de 3 M€ (stations + vélos).
- 8 M€ de projets en faveur du développement du vélo à l'horizon 2026.
- Réalisation à ce jour de 411 km d'aménagements cyclables sur le territoire.
- Mise en œuvre du Réseau Express Vélo Intercommunal
- Soutien au covoiturage en partenariat avec BlaBlaCar Daily. m2A subventionne le service à hauteur de 100 000€.

DÉVELOPPER DES TRANSPORTS PUBLICS PROPRES & EXEMPLAIRES



- Modernisation de la flotte de bus du réseau Soléa avec une politique d'achat ambitieuse. De 2025 à 2030 : 31 bus au biogaz et 4 bus électriques commandés pour un investissement global de 15,4 M€.
- Plan volontaire Particules-Ozone en lien avec ATMO Grand Est qui permet la gratuité du réseau de transport Soléa en cas de pics de pollution.
- Lancement du projet Joseph, dispositif d'aspiration des particules émises par le système de freinage qui permet leur récupération avant l'émission dans l'air. Cette première mondiale est actuellement en phase de test sur l'Agglomération en partenariat avec Transdev et Soléa.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE



- Pilotage du programme Blue Industries Sud Alsace de décarbonation de l'industrie.
- Association COB30 « public-privé » sur le secteur Chalampé/Ottmarsheim pour le développement d'une zone industrielle bas carbone (ZIBAC) soutenue par France 2030 à hauteur de 2 M€.
- Extension du réseau de chaleur intercommunal et valorisation de la chaleur fatale avec m2A Énergies : construction de 30 km de réseau pour récupérer 200 GWh de chaleur, équivalant à la consommation de 20 000 foyers pour un investissement de 130 M€.
- Déploiement du Fonds Climat Nouvelle Donne de 2 M€ par an destiné aux acteurs locaux pour la production d'énergies renouvelables. Ce fonds a permis de soutenir plus de 150 projets depuis 2021.

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS



- Soutenir et accompagner la rénovation de l'habitat privé à hauteur de 15 M€/an.
- Simplifier le parcours de l'usager dans l'obtention d'aides pour l'amélioration de son habitat : 400 000 €/an.
- Piloter le Programme d'Intérêt Général (PIG), qui permet l'amélioration des logements des propriétaires modestes : 200 000 €/an.
- Étudier la mise en place d'une prime énergétique pour les actions visant à rénover/ remplacer les foyers au bois chez les particuliers.

m2A MONTRE L'EXEMPLE



- Verdissement de la flotte professionnelle de m2A avec 40 véhicules électriques commandés pour un montant d'investissement de 770 000€.
- Prise en charge de 75% des frais de transport en commun pour les agents m2A.
- Rénovation énergétique des bâtiments m2A à hauteur de 1,5 M€ entre 2024 et 2025.
- Labellisation Territoire Engagé Transition écologique avec l'ADEME.
- Déploiement de 4 stations ATMO Grand Est de mesure de la qualité de l'air sur le territoire.

LA ZFE m2A, UN PROJET EFFICIENT & PERTINENT



La ZFE m2A a pour but d'agir sur le dioxyde d'azote (NO₂) qui est le polluant traceur du trafic routier.



Qu'est-ce qu'une ZFE?

Une Zone à Faibles Émissions (ZFE) est un territoire dans lequel la circulation de certains véhicules peut être restreinte afin de réduire la pollution de l'air. Cette disposition, rendue obligatoire par la loi Climat et Résilience de 2021, s'impose aux agglomérations de plus de 150 000 habitants telles que m2A.

Qui est concerné?



- Seuls certains véhicules professionnels sont concernés par une interdiction de circuler à partir de 2026 :
 - ~ les poids lourds immatriculés avant le 30 septembre 2001,
 - ~ les véhicules utilitaires légers (VUL) de classe N1 immatriculés avant le 30 septembre 1997.
- Les autres poids lourds et véhicules utilitaires légers plus récents sont dans l'obligation de s'équiper d'une vignette Crit'Air à partir du ler janvier 2026.



- Aucun véhicule de particulier ne sera concerné par la ZFE de m2A.
- Les véhicules d'intérêt général (ambulances, police, armée...) pourront circuler librement, tout comme les engins agricoles et de collection qui font l'objet de dérogations sur simple présentation de la carte grise.



· Actions ciblées pour aller plus loin :

Pour améliorer la qualité de l'air pour toute la population, m2A propose à ses partenaires des actions ciblées avec :

- ~ l'abaissement de la limitation de vitesse sur les axes autoroutiers de l'Agglomération dans leur traversée,
- ~ dans le centre de Mulhouse, la piétonnisation et le développement de mobilités douces,
- ~ l'optimisation et la décarbonation du dernier kilomètre en matière de logistique et de livraison de marchandises.



Quand entre-t-elle en vigueur?

La ZFE m2A sera instaurée le 1er janvier 2026.

Amélioration de la qualité de l'air : objectif 2033 pour passer au vert !



Découvrez toutes les informations sur le projet de ZFE et le Plan Air-Santé m2A sur **m2A.fr/air**



Aller plus loin avec une charte pour la qualité de l'air à l'échelle du Haut-Rhin.



Au-delà des mesures déjà mises en œuvre, m2A poursuit et renforce ses initiatives avec ses partenaires publics et privés.

La pollution ne connaissant pas de frontières, il est essentiel de co-construire une démarche globale sur un territoire plus large.

Une charte pour la qualité de l'air est ainsi en cours d'élaboration avec l'ensemble des intercommunalités haut-rhinoises et nos partenaires économiques.

À travers cette charte et son Plan Air·Santé, m2A mobilise toutes les énergies du territoire au service d'une meilleure qualité de l'air et de la santé de tous ses habitants. Cette charte s'articule autour de 3 axes :



1.

Promouvoir des véhicules moins émissifs

2.

Accompagner le changement des pratiques de mobilité

3.

Encourager les systèmes de chauffage moins polluants

Ensemble, engageons-nous pour la qualité de l'air!

Cette charte est élaborée en partenariat avec :



















































